Conseil municipal de Valenton : VSu adopté à la majorité

VRU EN FAVEUR DU DROIT DE VOTE DES ETRANGERS AUX ELECTIONS LOCALES

Oui au droit de vote des étrangers aux élections locales !

Cette exigence, que le Conseil municipal de Valenton a faite sienne depuis de longues années, prend aujourd hui une dimension particulière avec la crise et la montée des idées de rejet de l'étranger, de division, de « bouc émissaire », enregistrée lors des dernières élections.

La propagation de ces idées nauséabondes, longtemps encouragée au plus haut niveau de l'État, a pour objectif de masquer les responsabilités des puissants, de l'oligarchie financière, qui ne cessent de porter des coups au monde du travail, à notre peuple. Non, mille fois non, l'injustice ne vient pas des étrangers. La reconnaissance de la citoyenneté de résidence pour les étrangers non communautaires, leur droit de vote aux élections locales sont une affaire de justice, d'égalité des droits, de progrès économique et social.

La lutte pour la paix, pour la solidarité internationale indispensable aujourd'hui face aux interventions guerrières qui amplifient le chaos, les souffrances, la fuite massive et contrainte d'hommes et de femmes hors de leur terre d'origine, est intimement liée au combat pour le « vivre ensemble » et l'égalité des droits entre Français et étrangers. Chacun doit être pleinement citoyen là où il vit. C'est la garantie d'une citoyenneté participative, active, et d'une construction partagée entre les différents habitants d'un territoire pour « vivre ensemble, égaux et solidaires ».

Les migrants sont citoyens de fait. Ils n'ont pas forcément choisi leur terre d'accueil et sont loin de leur pays d'origine. Ils ne sont pas « de trop » ni « trop nombreux », ils travaillent, produisent des richesses, participent au développement du pays. L exemple de Valenton le prouve : ils ont une vie familiale, paient des impôts, participent souvent à la vie associative ou syndicale. Leurs liens avec leurs pays d'origine, avec leurs familles sont une chance pour notre ville comme pour la Nation, c'est aussi une preuve de citoyenneté. De plus, il est notoire que, dans notre histoire, des millions d'étrangers ont construit notre pays. Ils sont nombreux aussi à l'avoir défendu au nom de ses valeurs de liberté de l'homme.

Cette citoyenneté de résidence doit être pleinement reconnue. Il ne peut y avoir de citoyens de seconde zone. L'inégalité existe déjà de fait entre les résidents non communautaires et les résidents de l'Union européenne, lesquels ont le droit de vote aux élections municipales et européennes. En outre, de nombreux pays européens ont déjà accordé le droit de vote à leurs ressortissants non communautaires dans leur législation. Le Parlement européen, le Conseil de l'Europe se sont prononcés en faveur de dispositions en ce sens. La France ne peut plus longtemps accuser un retard dans ce débat. Désormais, la majorité dont dispose la gauche dans le pays doit enfin franchir ce pas, devant lequel, en son temps, Lionel Jospin avait reculé.

L an dernier, lors de la Votation citoyenne sur le Budget, la municipalité de Valenton avait ouvert la consultation aux étrangers. Aujourd hui, le Conseil municipal demande au gouvernement de modifier très rapidement la loi en faveur du vote des étrangers, afin que tous les citoyens bénéficient d une égalité de droit lors des élections municipales de 2014, pour le plus grand profit de la démocratie et de la société tout entière.

Copyright © Elunet.org, Portail de l'action des Elus et de la vie citoyenne